

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombres de membres en exercice au jour de la séance	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11	10	9

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Ornon dûment convoqué le vingt-trois mai deux mille vingt-cinq, s'est réuni en Mairie en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire, Nicole FAURE.

Présents : Nicole FAURE, Serge ARLOT, Andrée BOCQUERAZ, Noël GARDEN, Béatrice FIAT, Gilles GUINARD

Absents excusés : Nathalie BOCQUERAZ, Christophe RUET, Philippe GALL, Julien FIAT

Procurations : Nathalie BOCQUERAZ donne pouvoir à Andrée BOCQUERAZ

Christophe RUET donne pouvoir à Gilles GUINARD

Philippe GALL donne pouvoir à Serge ARLOT

Votants : 10

Andrée BOCQUERAZ a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025-24 : DESTRUCTION DE LA CHAPELLE DE PALLUD

Aujourd'hui la chapelle de Pallud est en état de péril.

Il est urgent de prendre des dispositions pour assurer la sécurité de la voie publique et du voisinage.

A ce jour, la commune n'a pas les moyens financiers de la remettre en état compte tenu du montant prévisionnel des travaux à effectuer, soit 169 680€ TTC.

Nous proposons dans un premier temps, sa destruction.

2 devis sont présentés,

L'entreprise EGT pour un montant de 12 410.00€ HT soit 14 892.00€ TTC,

L'entreprise FIAT pour un montant de 6 760.00€ HT soit 8 112.00€ TTC,

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise FIAT,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions et des recherches de financement.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
au registre sont les signatures,
pour expédition conforme.*

**Le secrétaire de séance
Andrée BOCQUERAZ**



**Le Maire,
Nicole FAURE**

